



# Politique environnementale 2019



 **Municipalité de**  
*Saint-Jacques*

Adopté le : 3 décembre 2018  
Numéro de résolution : 685-2018

- 3 LEXIQUE
- 4 Mot du maire
- 5 AVANT-PROPOS
  - La pertinence d'une Politique environnementale à Saint-Jacques
  - Comité consultatif en environnement
- 8 INTRODUCTION
  - Semer, cultiver et grandir, l'affaires de tous!
- 9 PROCESSUS D'ÉLABORATION
- 9 MISSION ET ENGAGEMENT
- 10 ORIENTATIONS
  - Montrer l'exemple localement et régionalement
  - Sensibiliser et éduquer pour conscientiser, mobiliser et conserver
  - Élaborer une vision intégrée reflétant les principes du développement durable
- 12 THÈMES ET OBJECTIFS
  - L'eau
  - La qualité de vie
  - L'air
  - Le sol
  - La biodiversité
  - Les matières résiduelles
  - L'énergie
  - Le paysage
  - Les nuisances
- 14 MISE EN OEUVRE ET SUIVI
- 15 CONCLUSION

# Lexique

**BIODIVERSITÉ** : Aussi appelée diversité biologique, la biodiversité est mesurée à partir de la diversité des espèces vivantes (micro-organismes, végétaux, animaux), des gènes et des écosystèmes présents dans un milieu.

**CANOPIÉE** : La canopée est l'étage supérieur de la forêt, directement influencée par le rayonnement solaire.

**COLLECTIVITÉ VIABLE** : Une collectivité viable est un milieu de vie qui répond aux besoins fondamentaux de ses résidents, étant à la fois favorable à la santé tout en assurant une qualité de vie. Son mode de développement favorise l'équité, respecte la capacité des écosystèmes et permet d'épargner les ressources naturelles, énergétiques et financières. Elle peut se maintenir à long terme.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE** : Le développement durable est un développement qui répond aux besoins actuels d'une société sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.

**PARTICIPATION CITOYENNE** : La participation citoyenne est l'expression de ses besoins et de ceux de sa communauté à travers l'implication active dans son milieu dans le but de l'améliorer pour qu'il devienne le reflet de sa population.

**URBANISME DURABLE** : L'urbanisme durable est une façon de jongler entre l'urbain et la nature. Il se veut ainsi plus respectueux de l'environnement en utilisant de nouvelles méthodes de constructions, de nouveaux matériaux et de nouveaux modes de déplacements plus verts.





Pierre Lasalle Maire  
de Saint-Jacques

Chers Jacobins,  
Chères Jacobines,

À une époque où la planète a besoin des efforts de tous, la Municipalité de Saint-Jacques entend bien, au cours des prochaines années, se positionner comme communauté « verte ». En ce sens, il me fait grand plaisir de vous soumettre la nouvelle Politique environnementale de la Municipalité de Saint-Jacques.

Au sein de cette dernière, vous y retrouverez la vision municipale pour les prochaines années en matière d'environnement, une vision basée entre autres sur les principes du développement durable.

Celle-ci sera accompagnée d'un Plan d'action vert mis de l'avant par notre équipe afin d'assurer la mise en œuvre d'une série d'actions garantissant une meilleure qualité de vie aux Jacobins et Jacobines.

Prenez note que l'ensemble de cette démarche a fait l'objet d'une vaste consultation publique et qu'elle est le reflet de la volonté citoyenne.

De sorte, le Conseil municipal est heureux de vous offrir cet encadrement propice à la protection et à la mise en valeur de l'environnement, puisqu'un environnement sain est garant d'une collectivité viable.



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'P. Lasalle'.

## 1.1. La pertinence d'une Politique environnementale à Saint-Jacques

La Municipalité de Saint-Jacques étant très soucieuse du bien-être de ses citoyens et citoyennes et étant toujours à la recherche d'innovations et d'améliorations quant à la qualité de vie des Jacobins et Jacobines, tient à mettre en place des mesures démontrant que l'environnement est au cœur de ses préoccupations.

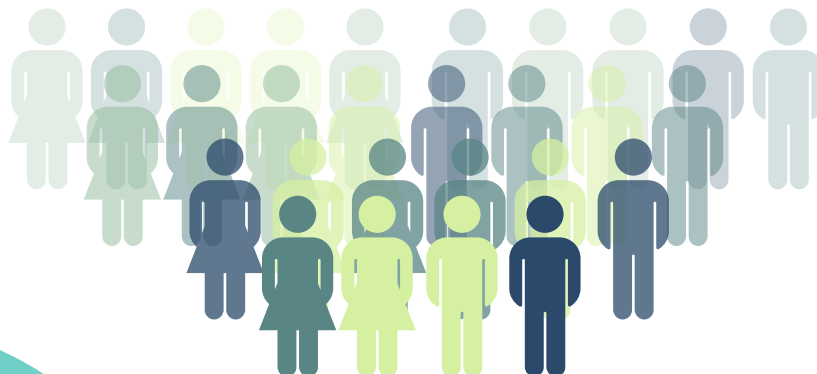
À une époque où nous prenons conscience que les vagues de chaleur intense se multiplient; que notre économie est basée sur l'énergie fossile et sa combustion; que la Terre connaît une croissance démographique sans pareil; que l'eau potable s'épuise; que la météo se voit de plus en plus extrême (ouragans, tornades, inondations, etc.); que la banquise du pôle Nord fond; que les feux de forêt sont de plus en plus fréquents; que la déforestation s'intensifie; que le niveau de la mer s'élève; que les océans se réchauffent; que le plastique submerge nos océans; que la pollinisation est mise en péril; que la diversité génétique des espèces végétales et animales se voit menacée; que la pollution atmosphérique ne cesse d'augmenter; que la température mondiale ambiante augmente; etc. Nul ne peut nier la transformation énergétique irréversible qui est déjà enclenchée : l'urgence d'agir se fait sentir.

« L'humanité exploite la terre, tant pour ses ressources biologiques que minérales, à un rythme insoutenable, laissant cicatrices, dévastation et amoncellements de déchets. »

Mousseau, N. (2017). Gagner la guerre du climat : Douze mythes à déboulonner. Québec , Les éditions du Boréal.

Il y a certes un conflit entre l'économie et l'environnement. Cela étant dit, nous pouvons et devons faire partie de la solution de cette crise climatique et environnementale. Nous devons cesser d'agir en silo, en optant plutôt pour une vision globale concertée. Nous devons contrer l'aveuglement volontaire qui règne depuis les dernières années. Nous ne pouvons poursuivre dans la même veine, la société de demain se doit d'être différente de celle d'aujourd'hui. Pour ce faire, une sphère de possibilités nous est offerte, allant d'un prix sur le carbone (pollueur-payeur) à l'écotaxation en passant par des programmes proactifs, par l'électrification des transports collectifs et individuels, par l'instauration de nombreux toits verts, par la diminution des îlots de chaleur, par la diminution de notre apport en viande, par de l'agriculture biologique, la liste est longue.

Saviez-vous que ? L'écotaxation est une solution qui a fait ses preuves au sein de quatre pays européens (France, Suède, Norvège et Danemark). Elle consiste en une taxe sur les pesticides modulée en fonction de la toxicité de ces derniers.



Toute chose étant égale par ailleurs, la Municipalité de Saint-Jacques est sensible au fait que chacun de nos gestes, qu'ils soient petits ou grands, ont des impacts définitifs qui peuvent contribuer à améliorer l'environnement. Cette vision que possède la Municipalité s'insère dans un vaste paradigme, celui du développement durable. Les trois piliers de ce paradigme sont la société, l'économie et l'environnement. Au sein desquels plusieurs concepts inhérents à l'environnement viennent s'insérer : politique, religion, santé, argent, pouvoir, etc.

La Municipalité de Saint-Jacques veut se fixer des objectifs à atteindre en matière d'environnement dans le but d'amorcer une transition énergétique durable, tout en prenant bien sûr les moyens nécessaires pour y arriver. En tant que consommateur, c'est nous qui détenons le gros bout du bâton. C'est à nous de changer nos habitudes en faisant de meilleurs choix au quotidien. C'est à nous d'adopter des comportements viables en regard de notre logis et de nos déplacements, entre autres. Nous ne pouvons empêcher les changements climatiques d'avoir lieu, comme nous ne pouvons empêcher le développement. Cependant, nous avons le pouvoir de le faire judicieusement en pensant aux répercussions possibles, tout comme nous avons le pouvoir de poser des gestes au quotidien pour protéger notre environnement.

C'est donc pour l'ensemble de ces raisons que la Municipalité de Saint-Jacques est heureuse d'annoncer la création de sa Politique environnementale.

Concrètement, la Politique environnementale est une initiative du Conseil municipal réalisée en partenariat avec le Comité consultatif en environnement (CCE) et la population jacobine. Cette Politique fixe des objectifs précis, et ce, dans le but d'atteindre des résultats concrets à court, à moyen et à long terme.



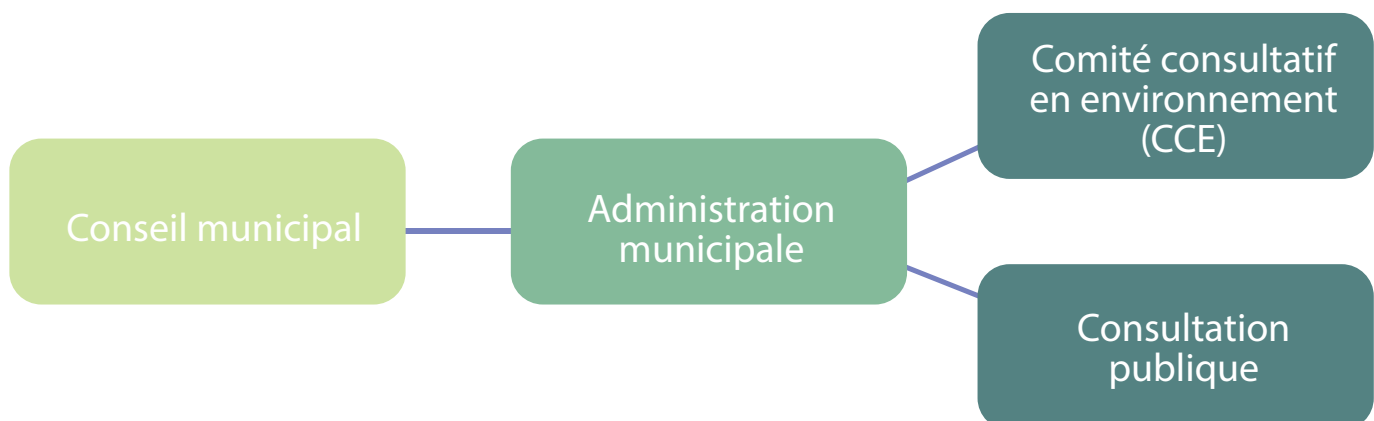
## 1.2. Comité consultatif en environnement

Le Comité consultatif en environnement (CCE) a été créé en février 2018. Il est composé de 9 membres, dont trois membres du Conseil municipal, un membre de la direction générale, trois citoyens, deux employés du Service d'urbanisme et il requiert à l'occasion la collaboration des autres services de la Municipalité. Son rôle est primordial pour le bon fonctionnement de la Municipalité. Dans le cas présent, avec l'élaboration de la Politique environnementale et du Plan d'action vert, son rôle fut indispensable. En effet, les membres de ce comité se sont assurés de prendre en compte l'opinion citoyenne tout au long du processus d'élaboration en mettant sur pied un sondage maison portant sur l'environnement, en organisant une journée axée sur l'environnement où tous pouvaient s'ils le désiraient nous faire part de leurs préoccupations environnementales, en organisant des ateliers portant sur l'environnement avec les jeunes du Collège-Esther-Blondin et en réalisant des cafés-rencontres avec les personnes âgées de la Résidence Nouvelle-Acadie. Ce faisant, ils s'assurent que les documents produits et les initiatives mises en place par le Conseil municipal reflètent les désirs et aspirations de la population, pour ainsi, venir répondre le plus adéquatement possible à leurs besoins.

Bien que la concertation avec les gens du milieu soit essentielle, le mandat des membres du CCE va bien au-delà de celle-ci. Les membres se doivent :

- D'effectuer un partage de connaissances entre élus et gens du milieu;
- D'étudier et d'analyser les sujets en matière d'environnement et de développement durable;
- D'émettre des recommandations au Conseil municipal;
- D'assister le Conseil municipal dans l'élaboration de la Politique environnementale et du Plan d'action vert;
- D'effectuer des suivis annuels;
- D'innover en matière d'environnement;
- De se distinguer vis-à-vis ses comparses.

Bref, de s'enquérir de tout projet touchant l'environnement et d'en donner son opinion au Conseil municipal, l'instance décisionnelle à qui il répond ultimement.



## 2. «SEMER, CULTIVER ET GRANDIR, L'AFFAIRE DE TOUS!»

Ce slogan exprime bien l'essence même de la présente Politique. En effet, l'environnement est devenu une préoccupation depuis les dernières années, autant localement que globalement. Nul ne peut rester indifférent lorsqu'on aborde les sujets de lutte aux changements climatiques, réchauffement climatique, transition énergétique, etc. On peut dire que c'est la combinaison et l'addition de diverses actions réalisées en silo, produit de l'intervention humaine et aussi naturelle, qui nous mène aujourd'hui à nous pencher sur la question environnementale. Toutefois, l'activité humaine demeure la cause dominante des changements climatiques actuellement à l'œuvre en venant perturber le système de régulation climatique de la planète. L'environnement prenant une place sans cesse grandissante dans l'imaginaire collectif nous fait dire qu'il est impératif d'en faire une priorité. Il est devenu sans contredit l'affaire de tous !

« Le changement climatique ne respecte pas les frontières.  
Il ne respecte pas qui vous êtes. Riche ou pauvre, petit ou grand. »

Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies.

En termes d'environnement, on peut se pencher sur plusieurs sujets aussi intéressants les uns que les autres. Des énergies renouvelables, en passant par l'utilisation responsable de l'eau potable, par des gestes posés au quotidien par des consommateurs avertis jusqu'à la collecte à trois voies, une vaste sphère d'interventions nous est offerte en tant que collectivité et individu, c'est à nous d'en tirer notre épingle du jeu pour en sortir gagnants. À chaque instant, il faut se rappeler que chaque petit geste compte.





## Processus d'élaboration

L'ensemble du processus s'est déroulé sur une période d'environ un an. Le tout a débuté le 22 février 2018 avec la tenue de la première rencontre du CCE. Cette rencontre fut extrêmement pertinente. Elle nous a permis de mettre les assises de la Politique.

Le processus d'élaboration d'une politique environnementale est un processus de recherches, de réflexions et d'actions. Il requiert la participation citoyenne, l'implication des élus et des fonctionnaires municipaux, du temps ainsi qu'un énorme dévouement.

Les étapes suivantes sont incontournables lorsque l'on veut mettre sur pied une politique environnementale :

- Recherche et analyse des politiques de diverses municipalités/villes de la même municipalité régionale de comté (MRC), des municipalités voisines, des municipalités aux réalités similaires, des municipalités inspirantes, etc.;
- Lecture de nombreux recueils portant sur des sujets comme les changements climatiques, l'environnement, l'agriculture industrielle, etc.;
- Écoute de plusieurs reportages, capsules et documentaires traitant de sujets environnementaux d'ici et d'ailleurs;
- Participation citoyenne via la mise sur pied d'un sondage, d'ateliers et de cafés-rencontres ;
- Collaboration interdépartementale;
- Remue-méninges, analyse de tout le contenu recueilli et rédaction.

## Mission et engagement

Avec l'instauration de la Politique environnementale, la Municipalité de Saint-Jacques se donne comme mission d'innover et de se doter d'un outil efficace de gestion et de mobilisation qui aura pour but de préserver, de restaurer et de mettre en valeur l'environnement tout en s'engageant dans une transition énergétique efficace. De plus, par cet outil, elle consent à guider le Conseil municipal dans sa prise de décision lorsque des projets touchant l'environnement seront mis de l'avant.

La Municipalité de Saint-Jacques désire s'engager à se distinguer de ses comparses et à améliorer la qualité de vie de son milieu pour les générations actuelles et futures, en assurant par le fait même un développement dit « durable ». En ce sens, elle s'engage à demeurer proactive dans le but d'améliorer son bilan environnemental, à tous les niveaux de ses compétences, en ayant recours aux outils dont elle dispose et en posant des gestes quotidiennement. Si les outils dont elle dispose sont déficients, elle s'engage à les bonifier et à les modifier dans le but d'arriver à ses fins. La Municipalité reconnaît avoir un rôle primordial à jouer, c'est pourquoi elle croit fermement que nous devons penser globalement, et avant tout, agir localement.

Les orientations de la Politique environnementale doivent permettre une meilleure compréhension de la vision que possède la Municipalité de Saint-Jacques en matière d'environnement. Le choix de ces orientations est capital, puisqu'elles doivent guider les actions éventuelles vers les résultats désirés. De sorte, trois orientations ont été judicieusement choisies et sont présentées en ordre croissant selon les résultats obtenus avec les sondages. Celles-ci se résument par : Montrer l'exemple localement et régionalement; sensibiliser et éduquer pour conscientiser, mobiliser et conserver; et élaborer une vision intégrée reflétant les principes du développement durable.

## 5.1. Orientations

### 5.1.1. Montrer l'exemple localement et régionalement

La Municipalité doit en soi, démontrer sa volonté quant à l'amélioration de ses pratiques touchant l'environnement. Elle doit revoir plusieurs de ses méthodes de travail, façons de faire et structures de gestion. De plus, elle doit faire preuve de leadership envers ses citoyens, mais aussi, envers l'ensemble de la MRC de Montcalm, puisqu'elle est pionnière en matière de politique relative à l'environnement. Au surplus, elle doit s'engager à agir en tant que modèle. La responsabilité est de taille, car c'est à elle qu'incombe le fardeau de la preuve. Néanmoins, comme le disait Jean-Louis Moré, écrivain suisse du 19e siècle : « Le travail bien fait ne demeure jamais sans une récompense. » En ce sens, la Municipalité devra réduire son empreinte écologique, adapter ses biens et bâtiments municipaux, mettre sur pied des Plans Directeurs, etc., pour montrer la marche à suivre à ceux qui veulent bien l'entendre.

### 5.1.2. Sensibiliser et éduquer pour conscientiser, mobiliser et conserver

Comme nous l'avons constaté lorsque nous sommes allées consulter les jeunes du Collège Esther-Blondin, les résidents de la Résidence Nouvelle-Acadie et également lors de la compilation des sondages dûment remplis, la sensibilisation, la prévention et l'éducation doivent faire partie intégrante de toutes initiatives environnementales pour que la population prenne assise dans les changements proposés. En ce sens, la participation citoyenne joue un rôle clé, et ce, pour tous projets municipaux. La Municipalité de Saint-Jacques doit donc mettre de l'avant un partenariat bilatéral entre elle et ses citoyens, pierre angulaire de la présente orientation, pour que ceux-ci soient activement impliqués. Elle devra les écouter, les sensibiliser et les éduquer, mais eux aussi pourront en faire de même, et ainsi, tous en sortiront grandis. De sorte, une refonte en profondeur de notre perception des biens et de l'énergie pourra être observée. Ainsi, la préservation et la valorisation des ressources naturelles de la Municipalité sera assurée et la qualité de vie et de l'environnement s'en verront accentuées.

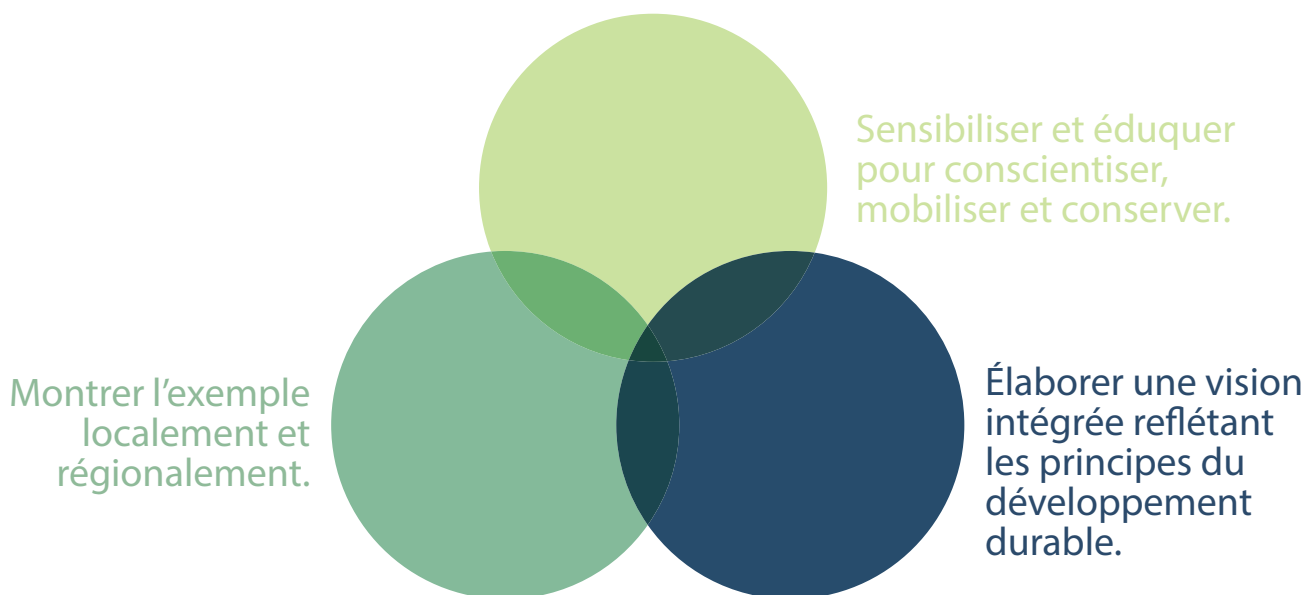
### 5.1.3. Élaborer une vision intégrée reflétant les principes du développement durable

Le développement durable est un principe directeur tridimensionnel, combinant à la fois les aspects sociaux, économiques et environnementaux. L'équilibre entre ces dimensions indissociables est essentiel, voire primordial. En fait, le développement durable c'est :

« Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Mme Gro Harlem Brundtland, présidente de la commission pour le rapport Brundtland, (1987).

En d'autres termes, c'est un processus continu d'amélioration des communautés actuelles, qui ne compromet pas la capacité des générations futures à faire de même. La Municipalité devra donc aller en ce sens quand viendra le temps de poser des gestes concrets et significatifs, puisque la lutte aux changements climatiques découle d'une problématique bien plus vaste qu'on ne pourrait le croire : le développement social. Prenons par exemple le statut économique. Nul ne peut nier que ce dernier influence la capacité des gens à réagir contre une menace. Ainsi, on peut y aller d'une corrélation simple; les personnes défavorisées seront malheureusement les premières victimes des changements climatiques, car ceux-ci de par leurs revenus, habiteront à proximité des zones industrielles, près des voies de communication, dans des quartiers mal desservis, bref au sein des endroits les plus pollués, etc. Nous devons donc traiter cette problématique en prenant en compte l'ensemble des maux; le développement économique, la protection de l'environnement, le vieillissement de la population, le maintien des emplois dans notre région, etc.



De concert avec les trois orientations susmentionnées, neuf grands thèmes ont été retenus par les membres du CCE : L'eau, la qualité de vie, l'air, le sol, la biodiversité, les matières résiduelles, l'énergie, les paysages et les nuisances. À la lumière des activités de consultations effectuées, certains thèmes se sont taillés une place de choix. Ceux-ci seront donc prioritaires dans l'échéancier du Plan d'action vert, c'est pourquoi ils seront abordés en premier dans les prochaines lignes. Cependant, il est important de garder en tête que l'ensemble de ces thématiques sont interdépendantes et que l'une ne va pas sans l'autre, comme l'ont si bien dit les jeunes du Collège Esther-Blondin qui ont participé à nos ateliers de consultation. Pour chacun de ces thèmes, la Municipalité s'est donnée des objectifs pour tenter d'améliorer ses actions environnementales, individuelles et collectives. Voici donc les thèmes, les sous-thèmes lorsqu'il y a lieu et les objectifs.

## 5.2.1. L'eau

### a) Eaux usées

- Contrôler les rejets des eaux souillées dans le réseau pluvial et les cours d'eau;
- Réduire à la source les rejets de contaminants dans le réseau d'égout sanitaire.

### b) Eaux potables

- Favoriser la consommation responsable de l'eau potable;
- Assurer une offre en quantité et en qualité en eau potable.

### c) Eaux pluviales

- Protéger les cours d'eau et les bandes riveraines pour conserver l'intégrité des écosystèmes aquatiques et riverains;
- Assurer une meilleure gestion du drainage et des eaux de ruissellement.

### d) Neiges usées

- Améliorer la gestion des neiges usées;
- Diminuer l'utilisation d'abrasifs.

## 5.2.2. La qualité de vie

- Favoriser la participation citoyenne;
- Pratiquer l'urbanisme durable;
- Améliorer la convivialité et la sécurité des milieux de vie;
- Assurer une répartition équilibrée des parcs et espaces verts sur le territoire.



### 5.2.3. L'air

- Encourager la mobilité active;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) en favorisant des pratiques moins polluantes;
- Promouvoir le transport en commun;
- Promouvoir le covoiturage;
- Réduire les déplacements automobiles en fréquence et en distance.

### 5.2.4. Le sol

- Protéger les espaces naturels;
- Réduire l'utilisation des pesticides;
- Préserver et valoriser les terres à vocation agricole;
- Contrer l'érosion des berges;
- Réhabiliter les terrains contaminés.

### 5.2.5. La biodiversité

#### a) Forêt

- Conserver les corridors forestiers pour maintenir la connectivité présente entre les divers écosystèmes et ainsi préserver la biodiversité;
- Augmenter la canopée.

#### b) Milieux humides

- Assurer le bon fonctionnement des cours d'eau et des fossés.

#### c) Faune et flore

- Protéger les cerfs de Virginie ou toute autre espèce et habitat à statut précaire;
- Lutter contre les plantes envahissantes et les insectes ravageurs.

### 5.2.6. Les matières résiduelles

- Promouvoir la consommation responsable;
- Promouvoir l'utilisation de l'Écocentre Bons Débarras.

### 5.2.7. L'énergie

- Encourager l'utilisation d'énergies renouvelables/d'énergies vertes;
- Favoriser l'économie énergétique;
- Construire et rénover écologiquement et éco-énergétiquement;
- Réduire la consommation de carburant.

### 5.2.8. Le paysage

- Préserver, protéger et mettre en valeur les paysages ruraux, riverains et patrimoniaux.

### 5.2.9. Les nuisances

- Réduire les nuisances visuelles;
- Réduire les nuisances sonores;
- Réduire les nuisances olfactives.



La mise en oeuvre de la Politique environnementale relève du Conseil municipal par le biais de l'élaboration d'un Plan d'action vert. Le Plan d'action vert permettra de concrétiser de façon tangible la Politique environnementale. Le succès de ce Plan passera par l'action collective où tous mettront la main à la pâte pour que tous puissent en bénéficier au final, et ce, dans une perspective globale.

Finalement, il ne faut jamais perdre de vue que si l'on veut qu'une modification des attitudes et des aspirations des citoyens ait lieu, la communication, l'éducation et l'exemple seront des points centraux du processus.

En guise de suivi, des bilans environnementaux annuels devront être produits pour ainsi peser les pour et les contres de la Politique, bref en connaître les réelles répercussions.



Ateliers de consultation avec des élèves du Collège Esther-Blondin.

## Conclusion

Bien que l'élaboration de la Politique environnementale de la Municipalité de Saint-Jacques fût un défi de taille, il n'en demeure pas moins un bel exemple d'engagement de la part de la Municipalité envers ses citoyens, croyant fermement que chacun a droit à un environnement de qualité qui entrainera assurément des retombées positives en termes de création d'emplois, de développement économique, de diminution des coûts d'élimination des déchets et de réduction des GES, entre autres.

Par cette Politique, des lignes directrices visant à préserver et améliorer la qualité de vie et d'environnement des Jacobins et Jacobines furent édictées. Cela étant dit, le succès de cette transition, de ce projet de société, réside dans l'application collective des acquis mettant de l'avant des choix et des priorités environnementales à répercussions d'ensemble. En tant que citoyens avertis, nous avons le devoir de continuer de s'informer et de chercher la vérité en matière d'environnement ! Gardons toujours en tête que les mesures et les décisions que nous prenons peuvent influencer le cours de notre avenir. Trouvons collectivement les moyens d'orienter différemment la volonté de progrès. La Terre est notre seule demeure et nous sommes tenus d'en prendre soin.





*Municipalité de Saint-Jacques*

16, rue Maréchal

Saint-Jacques (Québec) J0K 2R0

Téléphone : 450 839-3671 | Télécopieur : 450 839-2387

info@st-jacques.org | www.st-jacques.org

